

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DOTATION 2022 DES UNITES DE RECHERCHE

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 14 JUIN 2022 ;

Vu le code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du Conseil de la recherche de l'UCA du 09 novembre 2021 portant sur le vote du budget de la recherche 2022

PRESENTATION DU PROJET

La dotation 2022 des Unités de Recherche a été fixée par délibération du Conseil de la Recherche en date du 9 novembre 2021.

Dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche, une dotation complémentaire de 159 157€ fléchés sur les moyens aux laboratoires a été attribuée à l'EPE UCA dans le cadre de la subvention de charge pour service public.

Il est proposé de répartir cette dotation complémentaire aux laboratoires sur la base de la clé de répartition, présentée au Conseil de la Recherche du 15/06/2021 dont le principe est basé sur le nombre de personnels permanents affectés aux laboratoires en appliquant un facteur de pondération en fonction de leurs statuts.

Ce calcul tient compte également d'une consolidation des données des effectifs des personnels des Unités de Recherche.

Pour 2022, l'enveloppe est portée à 2 920 032€.

La ventilation proposée pour la dotation complémentaire est présentée en Annexe 1.

Vu la présentation de Madame la Vice-Présidente chargée de la recherche ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'adopter la nouvelle répartition de l'enveloppe 2022 pour le financement des Unités de recherche.

Membres en exercice : 45

Votes : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA 2022-06-14-05

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Annexe 1

LABORATOIRES	DOTATION 2022 COMPLEMENTAIRE (en €)
ACCePPT	680
ACTé	3505
AME2P	0
CELIS	1349
CERDI	0
CHEC	771
CHELTER	1204
CleRMa	867
CMH	3329
ComSocs	6657
CROC	0
GDEC	0
GEOLAB	0
iGRED	0
ICCF	12490
IHRIM	0
IMoST	0
IP	74040
LaMP	3719
LAPSCO	2549
LESCORES	691
LIMOS	0
LMBP	0
LMGE	5782
LMV	21575
LPC	15917
LRL	1157
M2ISH	0
MEDIS	0
NEURO-DOL	0
PHIER	440
PIAF	0
RESSOURCES	0
TERRITOIRES	398
UMRF	660
UNH	1382